



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

exploitants

Question écrite n° 20603

Texte de la question

Mme Brigitte Douay attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur les difficultés des exploitants agricoles confrontés, comme les autres chefs d'entreprise, à l'accroissement des charges et des tracasseries administratives. Alors que ces exploitants travaillent énormément pour maintenir, développer et moderniser leurs entreprises, ils doivent consacrer de plus en plus de temps à remplir des papiers et aux contrôles divers. Elle lui demande en conséquence quelles mesures de simplifications administratives sont prévues en faveur des entreprises et si les mesures prises pour les PME-PMI sont applicables à ces entreprises agricoles.

Texte de la réponse

Le Gouvernement est conscient des charges administratives qui pèsent sur les agriculteurs au même titre que dans les autres secteurs d'activité. Un premier effort a été fait avec l'extension du système des centres de formalités des entreprises (CFE) aux agriculteurs par le décret n° 96-650 du 19 juillet 1996. Ces centres, gérés par les chambres d'agriculture reçoivent en cas de création, modification ou cessation d'activité d'une entreprise un dossier unique sous forme d'une liasse dont un exemplaire sera transmis à chaque administration intéressée. (Impôts, mutualité sociale agricole, INSEE, établissements départementaux d'élevage...). Initialement limité aux seuls agriculteurs personnes physiques ce système a été étendu aux personnes morales par le décret n° 98-326 du 27 avril 1998. Par ailleurs, le ministère de l'agriculture a créé en 1997 le titre emploi saisonnier agricole (TESA) qui permet de regrouper et de simplifier les formalités d'embauche des employeurs de main-d'œuvre ayant recours à des contrats à durée déterminée pour un nombre important de salariés embauchés pour de courtes périodes. Mis en place à titre expérimental par circulaire, il est repris dans l'article 27 du projet de loi d'orientation agricole. Il est à noter que cette procédure a suscité, l'intérêt d'autres secteurs tels que les intermittents du spectacle ou le tourisme.

Données clés

Auteur : [Mme Brigitte Douay](#)

Circonscription : Nord (18^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 20603

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 octobre 1998, page 5767

Réponse publiée le : 1er février 1999, page 589